



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Animateur : M. MOZGALA

Membres : Mme LEBLOND,
MM. BEAUJOUAN, EYL, LE BOULC'H, RAMACKERS

PV du 19 août 2025

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées. Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**



Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Arrêté Municipal de la Mairie d'EPINAY SUR ORGE

Fermeture du stade du Breuil les jours fériés en 2025.

Courriel de COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION

Fermeture du stade Babin à LA NORVILLE et du stade Faillu à EGLY les jours fériés en 2025.



Arrêté Municipal de la Mairie de BOISSY SOUS ST YON

Fermeture du stade Albert Batteux N° 1 du 26 au 28 septembre 2025 inclus.

Courriel du Service des Sports de la Mairie de CORBEIL ESSONNES

Fermeture du stade Robinson jusqu'au 30 novembre 2025 inclus.

COUPES

Pour rappel, toutes les équipes engagées en championnat (sauf U15) ou critères participent aux différentes Coupes ou Challenge du District, selon leurs règlements respectifs.

Si vous ne souhaitez pas y participer, merci de vous désengager avant le 1er septembre 2025.

CALENDRIERS

Les calendriers des dernières divisions U14/U16/U18, +45 ans et +55 ans paraîtront fin août pour débuter la compétition les 20 et 21 septembre 2025.

Le calendrier des Seniors F à 11 paraîtra fin août pour débuter la compétition le 27 septembre 2025.

Seniors, Vétérans, +45 ans, U18, U16 et U14

Courriel de SOISY SUR SEINE AS nous informant que les terrains en herbe seront indisponibles jusqu'à nouvel ordre.

Suite à ce courriel, la Commission demande au club de SOISY SUR SEINE AS d'inverser, avec l'accord du club adverse, les rencontres à domicile ou de trouver un terrain de repli et d'en aviser la Commission.

La Commission demande un arrêté Municipal pour traiter les rencontres.

Seniors

Notification Extranet LPIFF d'AOP CORBEIL en date du 8 août 2025

nous informant du désengagement de son équipe Seniors évoluant en D5/C.

Amende réglementaire pour désengagement après parution des calendriers.

Voir le nouveau calendrier.

Cette équipe est retirée des Coupes de l'Essonne et du District.

U14

Notification Extranet LPIFF d'ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE FC 91 en date du 16 août 2025

demandant l'engagement d'une troisième équipe U14.

La Commission engage cette équipe en D4.

U16

Notification Extranet LPIFF de MNVDB FC en date du 5 août 2025

nous informant du désengagement de sa troisième équipe U16 évoluant en D4.

Désengagement avant parution des calendriers.



+45 ans

Notification Extranet LPIFF de LINAS MONTLHERY ESA en date du 18 août 2025

demandant l'engagement d'une équipe +45 ans.

La Commission engage cette équipe en +45 ans.

Cette équipe participera au Challenge +45 ans.

HORAIRES PARTICULIERS/CHANGEMENT DE TERRAIN

DEROGATIONS – SAISON 2025/2026 de l'article 10.3 du RSG du District,

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors en application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF), à l'heure officielle. La Commission compétente peut exceptionnellement, après avis du Comité Directeur, déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations. (Article 10.3 du RSG du DEF).

La Commission demande aux clubs de prendre d'ores et déjà leurs dispositions pour s'assurer de la disponibilité de leurs installations aux dates concernées.

Seniors F à 11

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 16h00, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

Lecture des dossiers d'engagements

AIGLE FERTOISE

Seniors F à 11 * D1

17h30

Accord de la Commission.

BOISSY FC 91

Seniors F à 11 * D1

17h00

Accord de la Commission.

ETAMPES FC

Seniors F à 11 * D1

18h00

Accord de la Commission.

EVRY FC

Seniors F à 11 * D1

17h30

Accord de la Commission.

LINAS MONTLHERY ESA

Seniors F à 11 * D1

18h15

Refus de la Commission.

Le club doit demander l'accord aux clubs adverses pour chaque rencontre.



<u>MENNECY CS</u> Seniors F à 11 * D1	17h00	Accord de la Commission.
<u>ORSAY BURES FC</u> Seniors F à 11 * D1	17h00	Accord de la Commission.
<u>ST MICHEL FC 91</u> Seniors F à 11 * D1	18h00	Accord de la Commission.
<u>STE GENEVIEVE FC</u> Seniors F à 11 * D1	17h30	Accord de la Commission.
<u>VAL YERRES CROSNE AF</u> Seniors F à 11 * D1	18h00	Accord de la Commission.

Seniors

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15h30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

Lecture des dossiers d'engagements

<u>AIGLE FERTOISE</u> Seniors D3/A	15h30	Accord de la Commission.
Seniors D5/C	15h30	Accord de la Commission.
<u>ANTILLAIS DE VIGNEUX FC</u> Seniors D5/B	15h30	Accord de la Commission.
<u>ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE FC 91</u> Seniors D5/A	15h30	Accord de la Commission.
Seniors D5/B	15h30	Accord de la Commission.
<u>ATHIS-MONS USO</u> Seniors D5/C	13h00	Accord de la Commission.
<u>BENFICA YERRES</u> Seniors D5/A	16h00	Accord de la Commission.
<u>BREUILLET FC</u> Seniors D1	15h30	Accord de la Commission.
Seniors D3/B	15h30	Accord de la Commission.



<u>COUDRAYSIEN FC</u>		
Seniors D3/B	15h30	Accord de la Commission.
Seniors D4/A	15h30	Accord de la Commission.
<u>COURCOURONNES FC</u>		
Seniors D2/A	16h00	Accord de la Commission.
Seniors D3/B	16h00	Accord de la Commission.
<u>DOURDAN SPORTS</u>		
Seniors D2/B	16h00	Accord de la Commission.
Seniors D4/A	16h00	Accord de la Commission.
<u>ETAMPES FC</u>		
Seniors D3/B	16h00	Accord de la Commission.
Seniors D5/C	16h00	Accord de la Commission.
<u>EVRY COURCOURONNES AS</u>		
Seniors D3/A	15h30	Accord de la Commission.
Seniors D5/C	15h30	Accord de la Commission.
<u>EVRY FC</u>		
Seniors D1	14h00	Accord de la Commission.
Seniors D3/A	14h00	Accord de la Commission.
<u>FLEURY 91 FC</u>		
Seniors D2/A	13h30	Accord de la Commission.
<u>GRIGNY FOOTBALL 91</u>		
Seniors D2/A	16h00	Accord de la Commission.
Seniors D4/B	16h00	Accord de la Commission.
<u>JANVILLE LARDY ASL</u>		
Seniors D3/B	15h30	Accord de la Commission.
Seniors D5/A	15h30	Accord de la Commission.
<u>JEUNESSE ETAMPOISE</u>		
Seniors D2/B	15h30	Accord de la Commission.
Seniors D4/A	15h30	Accord de la Commission.
<u>JUVISY ACADEMIE</u>		
Seniors D5/A	15h30	Accord de la Commission.
<u>LINAS MONTLHERY ESA</u>		
Seniors D1	14h00	Accord de la Commission.



<u>LISSEOIS FC</u>		
Seniors D3/A	16h00	Accord de la Commission.
Seniors D5/C	14h00	Accord de la Commission.
<u>LONGJUMEAU FC</u>		
Seniors D2/B	14h00	Accord de la Commission.
Seniors D3/B	14h00	Accord de la Commission.
<u>MARCOUSSIS NOZAY LA VILLE DU BOIS FC</u>		
Seniors D2/B	16h00	Accord de la Commission.
Seniors D4/A	14h00	Accord de la Commission.
Seniors D5/C	14h00	Accord de la Commission.
<u>MASSY 91 FC</u>		
Seniors D3/A	15h30	Accord de la Commission.
<u>MENNECY CS</u>		
Seniors D2/A	15h30	Accord de la Commission.
Seniors D4/B	15h30	Accord de la Commission.
<u>MORSANG SUR ORGE FC</u>		
Seniors D2/A	16h00	Accord de la Commission.
Seniors D5/B	16h00	Accord de la Commission.
<u>ORSAY BURES FC</u>		
Seniors D5/C	17h00	Accord de la Commission.
<u>PARAY FC</u>		
Seniors D2/A	14h30	Accord de la Commission.
<u>PLATEAU SACLAY ES</u>		
Seniors D5/A	15h15	Accord de la Commission.
<u>PORTUGAIS RIS ORANGIS US</u>		
Seniors D4/A	15h30	Accord de la Commission.
<u>SAVIGNY FOOT CO</u>		
Seniors D1	15h30	Accord de la Commission.
Seniors D2/B	15h30	Accord de la Commission.
<u>ST GERMAIN LES ARPAJON AS</u>		
Seniors D4/B	16h15	Accord de la Commission.

**ST GERMAIN SAINTRY ST PIERRE FC**

Seniors D3/A	16h00	Accord de la Commission.
Seniors D4/A	16h00	Accord de la Commission.

ST MICHEL FC 91

Seniors D2/A	16h00	Accord de la Commission.
Seniors D5/B	16h00	Accord de la Commission.

TREMLIN FOOT

Seniors D4/A	15h30	Accord de la Commission.
--------------	-------	---------------------------------

TROIS VALLEES FC

Seniors D3/A	14h00	Accord de la Commission.
Seniors D4/B	16h00	Accord de la Commission.

VILLEBON SPF

Seniors D5/B	15h30	Accord de la Commission.
--------------	-------	---------------------------------

VIRY CHATILLON ES

Seniors D2/B	16h00	Accord de la Commission.
--------------	-------	---------------------------------

WISSOUS FC

Seniors D3/A	15h30	Accord de la Commission.
Seniors D5/A	15h30	Accord de la Commission.

CDM**Lecture des dossiers d'engagement****ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE FC 91**

CDM D1	10h00	Refus de la Commission. (Art. 5.2 du règlement du championnat CDM).
Le club doit demander l'accord aux clubs adverses pour chaque rencontre.		

OLLAINVILLE AS

CDM D2	11h00	Refus de la Commission. (Art. 5.2 du règlement du championnat CDM).
Le club doit demander l'accord aux clubs adverses pour chaque rencontre.		

U14

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15h30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :



Lecture des dossiers d'engagements

<u>AIGLE FERTOISE</u>		
U14 D4 (équipe 1)	13h30	Accord de la Commission.
U14 D4 (équipe 2)	14h00	Accord de la Commission.
<u>ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE FC 91</u>		
U14 D1	15h00	Accord de la Commission.
U14 D3/C	14h00	Accord de la Commission.
U14 D4	14h00	Accord de la Commission.
<u>ATHIS-MONS USO</u>		
U14 D3/A	15h00	Accord de la Commission.
U14 D4	15h00	Accord de la Commission.
<u>BALLANCOURT-ITTEVILLE</u>		
U14 D3/D	14h30	Accord de la Commission.
<u>BENFICA YERRES</u>		
U14 D4	14h00	Accord de la Commission.
<u>BOISSY FC 91</u>		
U14 D4	14h00	Accord de la Commission.
<u>BOUSSY-QUINCY FC</u>		
U14 D4	15h00	Accord de la Commission.
U14 D4	15h00	Accord de la Commission.
<u>BRETIGNY FOOT CS</u>		
U14 D2/A	16h00	Accord de la Commission.
<u>BREUILLET FC</u>		
U14 D4	16h00	Accord de la Commission.
<u>BRUNOY FC</u>		
U14 D2/B	15h00	Accord de la Commission.
<u>COUDRAYSIEN FC</u>		
U14 D3/A	14h00	Accord de la Commission.
U14 D4	14h00	Accord de la Commission.
<u>COURCOURONNES FC</u>		
U14 D3/C	16h00	Accord de la Commission.
U14 D4	16h00	Accord de la Commission.



DOURDAN SPORTS

U14 D2/B	16h00	Accord de la Commission.
U14 D3/D	16h00	Accord de la Commission.

DRAVEIL FC

U14 D2/A	14h30	Accord de la Commission.
U14 D4	15h30	Accord de la Commission.
U14 D4	15h30	Accord de la Commission.

EPINAY ATHLETICO FC

U14 D2/A	15h00	Accord de la Commission.
U14 D4	15h00	Accord de la Commission.

EPINAY SUR ORGE SC

U14 D2/B	16h00	Accord de la Commission.
U14 D3/C	16h00	Accord de la Commission.
U14 D4	14h00	Accord de la Commission.
U14 D4	14h00	Accord de la Commission.

ETAMPES FC

U14 D3/A	14h45	Accord de la Commission.
U14 D4 (équipe 2)	14h45	Accord de la Commission.
U14 D4 (équipe 3)	16h30	Accord de la Commission.

EVRY FC

U14 D1	13h00	Accord de la Commission.
U14 D3/A	17h00	Accord de la Commission.
U14 D4 (équipe 4)	13h00	Accord de la Commission.
U14 D4 (équipe 5)	17h00	Accord de la Commission.

FLEURY 91 FC

U14 D1	12h00	Accord de la Commission.
U14 D3/B	12h00	Accord de la Commission.
U14 D4	17h30	Accord de la Commission.

GIF SFOC

U14 D3/B	15h00	Accord de la Commission.
----------	-------	--------------------------

GRIGNY FOOTBALL 91

U14 D1	14h30	Accord de la Commission.
U14 D3/A	15h30	Accord de la Commission.
U14 D4	17h30	Accord de la Commission.

JANVILLE LARDY ASL

U14 D4	14h00	Accord de la Commission.
--------	-------	--------------------------



<u>JEUNESSE ETAMPOISE</u>		
U14 D3/D	16h00	Accord de la Commission.
<u>JUVISY ACADEMIE</u>		
U14 D3/B	16h00	Accord de la Commission.
U14 D4	16h00	Accord de la Commission.
<u>LINAS MONTLHERY ESA</u>		
U14 D1	14h30	Accord de la Commission.
U14 D3/B	16h30	Accord de la Commission.
<u>LISSOIS FC</u>		
U14 D3/B	14h00	Accord de la Commission.
U14 D4	14h00	Accord de la Commission.
<u>LONGJUMEAU FC</u>		
U14 D2/A	14h00	Accord de la Commission.
U14 D3/D	14h00	Accord de la Commission.
<u>MARCOUSSIS NOZAY LA VILLE DU BOIS FC</u>		
U14 D2/B	14h00	Accord de la Commission.
U14 D3/C	16h00	Accord de la Commission.
<u>MAROLLES EN HUREPOIX US FC</u>		
U14 D4	14h00	Accord de la Commission.
<u>MASSY 91 FC</u>		
U14 D3/A	16h00	Accord de la Commission.
U14 D4	16h00	Accord de la Commission.
<u>MASSY ACADEMY</u>		
U14 D1	16h00	Accord de la Commission.
<u>MENNECY CS</u>		
U14 D2/A	14h30	Accord de la Commission.
U14 D3/B	14h00	Accord de la Commission.
U14 D4	14h00	Accord de la Commission.
<u>MILLY GATINAIS FC</u>		
U14 D4	15h00	Accord de la Commission.



<u>MONTGERON ES</u>		
U14 D3/D	16h30	Accord de la Commission.
U14 D4 (équipe 2)	14h30	Accord de la Commission.
U14 D4 (équipe 3)	16h30	Accord de la Commission.
<u>MORANGIS CHILLY FC</u>		
U14 D2/B	15h00	Accord de la Commission.
U14 D3/D	15h00	Accord de la Commission.
U14 D4	15h00	Accord de la Commission.
<u>MORSANG SUR ORGE FC</u>		
U14 D4	16h00	Accord de la Commission.
<u>ORSAY BURES FC</u>		
U14 D3/C	15h00	Accord de la Commission.
U14 D4	15h00	Accord de la Commission.
<u>PALaiseau US</u>		
U14 D2/A	14h00	Accord de la Commission.
<u>PARAY FC</u>		
U14 D2/B	16h30	Accord de la Commission.
U14 D3/D	16h30	Accord de la Commission.
U14 D4	16h30	Accord de la Commission.
<u>PAYS LIMOURS ENT</u>		
U14 D3/C	14h00	Accord de la Commission.
<u>PLATEAU SACLAY ES</u>		
U14 D4	15h00	Accord de la Commission.
<u>PLESSIS PATE ES</u>		
U14 D4	16h00	Accord de la Commission.
<u>RIS ORANGIS US</u>		
U14 D2/A	14h00	Accord de la Commission.
U14 D3/B	12h00	Accord de la Commission.
U14 D4	16h00	Accord de la Commission.
<u>SACLAS MEREVILLE US</u>		
U14 D4	15h00	Accord de la Commission.



<u>SAVIGNY FOOT CO</u>		
U14 D2/B	16h15	Accord de la Commission.
U14 D4	16h15	Accord de la Commission.
<u>SOISY SUR SEINE AS</u>		
U14 D3/A	14h30	Accord de la Commission.
<u>ST GERMAIN LES ARPAJON AS</u>		
U14 D4	14h30	Accord de la Commission.
<u>ST GERMAIN SAINTRY ST PIERRE FC</u>		
U14 D3/D	16h30	Accord de la Commission.
<u>ST MICHEL FC 91</u>		
U14 D3/B	16h00	Accord de la Commission.
U14 D4	16h00	Accord de la Commission.
<u>ST VRAIN-VERT LE GRAND</u>		
U14 D4	15h00	Accord de la Commission.
<u>SUD ESSONNE</u>		
U14 D3/B	16h00	Accord de la Commission.
<u>TREMPIN FOOT</u>		
U14 D2/A	14h00	Accord de la Commission.
U14 D4	16h00	Accord de la Commission.
<u>TROIS VALLEES FC</u>		
U14 D3/D	15h15	Accord de la Commission.
<u>ULIS CO</u>		
U14 D1	16h00	Accord de la Commission.
U14 D3/B	16h00	Accord de la Commission.
<u>VAL YERRES CROSNE AF</u>		
U14 D1	14h00	Accord de la Commission.
U14 D3/C	12h00	Accord de la Commission.
U14 D4	16h00	Accord de la Commission.
<u>VERRIERES LE BUISSON TRAIT UNION</u>		
U14 D2/A	15h00	Accord de la Commission.
U14 D4	15h00	Accord de la Commission.



<u>VERT LE GRAND US</u>		
U14 D4	15h00	Accord de la Commission.
<u>VIGNEUX FCO</u>		
U14 D2/B	16h30	Accord de la Commission.
U14 D3/C	16h30	Accord de la Commission.
U14 D4	16h30	Accord de la Commission.
U14 D4	16h30	Accord de la Commission.
<u>VILLABE ETS</u>		
U14 D2/B	16h30	Accord de la Commission.
U14 D3/C	16h30	Accord de la Commission.
<u>VILLEMOISSON FC</u>		
U14 D4	16h15	Accord de la Commission.
<u>VIRY CHATILLON ES</u>		
U14 D1	15h00	Accord de la Commission.
U14 D3/B	13h00	Accord de la Commission.

U15

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15h30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

Lecture des dossiers d'engagements

<u>ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE FC 91</u>		
U15 D1	15h00	Accord de la Commission.
<u>BREUILLET FC</u>		
U15 D2	16h00	Accord de la Commission.
<u>BRUNOY FC</u>		
U15 D1	15h00	Accord de la Commission.
U15 D2	17h00	Accord de la Commission.
<u>EPINAY ATHLETICO FC</u>		
U15 D1	17h00	Accord de la Commission.
<u>ETAMPES FC</u>		
U15 D2	13h00	Accord de la Commission.



<u>FLEURY 91 FC</u>		
U15 D1	16h00	Accord de la Commission.
U15 D2	17h30	Accord de la Commission.
<u>GRIGNY FOOTBALL 91</u>		
U15 D2	17h30	Accord de la Commission.
<u>JEUNESSE ETAMPOISE</u>		
U15 D2	16h00	Accord de la Commission.
<u>LINAS MONTLHERY ESA</u>		
U15 D1	14h30	Accord de la Commission.
<u>MARCOUSSIS NOZAY LA VILLE DU BOIS FC</u>		
U15 D2	14h00	Accord de la Commission.
<u>MASSY 91 FC</u>		
U15 D1	14h00	Accord de la Commission.
<u>MENNECY CS</u>		
U15 D2	14h30	Accord de la Commission.
<u>MORANGIS CHILLY FC</u>		
U15 D2	15h00	Accord de la Commission.
<u>PALaiseau US</u>		
U15 D1	16h00	Accord de la Commission.
<u>PARAY FC</u>		
U15 D2	16h30	Accord de la Commission.
<u>RIS ORANGIS US</u>		
U15 D1	16h00	Accord de la Commission.
<u>SUD ESSONNE</u>		
U15 D2	16h00	Accord de la Commission.
<u>ULIS CO</u>		
U15 D1	16h00	Accord de la Commission.
<u>VAL YERRES CROSNE AF</u>		
U15 D1	16h00	Accord de la Commission.



U16

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15h30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

Lecture des dossiers d'engagements

<u>AIGLE FERTOISE</u>		
U16 D4	12h00	Accord de la Commission.

<u>ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE FC 91</u>		
U16 D4	11h00	Refus de la Commission.
Le club doit demander l'accord aux clubs adverses pour chaque rencontre.		

<u>ATHIS-MONS USO</u>		
U16 D4	12h00	Accord de la Commission.

<u>BALLANCOURT-ITTEVILLE</u>		
U16 D2/A	15h00	Accord de la Commission.
U16 D3/B	12h00	Accord de la Commission.

<u>BENFICA YERRES</u>		
U16 D4	12h00	Accord de la Commission.

<u>BRETIGNY FOOT CS</u>		
U16 D3/A	16h00	Accord de la Commission.

<u>BRUNOY FC</u>		
U16 D1	14h00	Accord de la Commission.
U16 D4	15h00	Accord de la Commission.

<u>COURCOURONNES FC</u>		
U16 D4	14h00	Accord de la Commission.

<u>DOURDAN SPORTS</u>		
U16 D2/A	14h00	Accord de la Commission.
U16 D4	12h00	Accord de la Commission.

<u>DRAVEIL FC</u>		
U16 D2/B	12h30	Accord de la Commission.
U16 D3/B	12h30	Accord de la Commission.



<u>EPINAY SUR ORGE SC</u>		
U16 D2/A	12h30	Accord de la Commission.
U16 D3/B	12h30	Accord de la Commission.
<u>ETAMPES FC</u>		
U16 D2/B	12h00	Accord de la Commission.
<u>EVRY COURCOURONNES AS</u>		
U16 D3/A	12h00	Accord de la Commission.
<u>EVRY FC</u>		
U16 D1	12h00	Accord de la Commission.
U16 D3/B	16h00	Accord de la Commission.
U16 D4	12h00	Accord de la Commission.
<u>FLEURY 91 FC</u>		
U16 D2/A	14h00	Accord de la Commission.
<u>GRIGNY FOOTBALL 91</u>		
U16 D1	12h00	Accord de la Commission.
<u>JEUNESSE ETAMPOISE</u>		
U16 D4 (équipe 2)	11h00	Refus de la Commission.
Le club doit demander l'accord aux clubs adverses pour chaque rencontre.		
<u>JUVISY ACADEMIE</u>		
U16 D3/B	15h30	Accord de la Commission.
<u>LISSOIS FC</u>		
U16 D4	12h00	Accord de la Commission.
<u>LONGJUMEAU FC</u>		
U16 D2/A	16h00	Accord de la Commission.
<u>MARCOUSSIS NOZAY LA VILLE DU BOIS FC</u>		
U16 D2/B	12h00	Accord de la Commission.
U16 D4	12h00	Accord de la Commission.
<u>MASSY 91 FC</u>		
U16 D2/B	13h30	Accord de la Commission.
U16 D4	15h30	Accord de la Commission.



<u>MENNECY CS</u>		
U16 D1	12h30	Accord de la Commission.
U16 D3/A	12h30	Accord de la Commission.
<u>MORANGIS CHILLY FC</u>		
U16 D3/B	12h00	Accord de la Commission.
U16 D4	12h00	Accord de la Commission.
<u>MORSANG SUR ORGE FC</u>		
U16 D4	11h00	Refus de la Commission.
Le club doit demander l'accord aux clubs adverses pour chaque rencontre.		
<u>PALAISEAU US</u>		
U16 D1	16h00	Accord de la Commission.
U16 D2/B	12h00	Accord de la Commission.
<u>PARAY FC</u>		
U16 D1	12h00	Accord de la Commission.
U16 D2/A	12h00	Accord de la Commission.
<u>PLESSIS PATE ES</u>		
U16 D4	14h00	Accord de la Commission.
<u>PORTUGAIS RIS ORANGIS US</u>		
U16 D4	13h30	Accord de la Commission.
<u>RIS ORANGIS US</u>		
U16 D4	12h00	Accord de la Commission.
<u>SAVIGNY FOOT CO</u>		
U16 D2/B	12h00	Accord de la Commission.
U16 D4	14h00	Accord de la Commission.
<u>ST GERMAIN SAINTRY ST PIERRE FC</u>		
U16 D3/B	14h00	Accord de la Commission.
U16 D4	14h00	Accord de la Commission.
<u>ST MICHEL FC 91</u>		
U16 D2/A	12h00	Accord de la Commission.
U16 D4	12h00	Accord de la Commission.
<u>ST VRAIN FC</u>		
U16 D4	12h00	Accord de la Commission.



<u>STE GENEVIEVE FC</u>		
U16 D4	15h00	Accord de la Commission.
<u>TROIS VALLEES FC</u>		
U16 D4	12h00	Accord de la Commission.
U16 D4	12h00	Accord de la Commission.
<u>VAL YERRES CROSNE AF</u>		
U16 D2/A	14h30	Accord de la Commission.
<u>VERRIERES LE BUISSON TRAIT UNION</u>		
U16 D4	12h30	Accord de la Commission.
<u>VERT LE GRAND-ST VRAIN</u>		
U16 D4	13h30	Accord de la Commission.
<u>VILLABE ETS</u>		
U16 D3/A	12h15	Accord de la Commission.
<u>VILLEMOISSON FC</u>		
U16 D4	14h00	Accord de la Commission.
<u>VIRY CHATILLON ES</u>		
U16 D2/A	12h00	Accord de la Commission.
U16 D3/A	14h00	Accord de la Commission.

U18

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15h30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

Lecture des dossiers d'engagements

<u>ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE FC 91</u>		
U18 D1	15h30	Accord de la Commission.
U18 D3	15h30	Accord de la Commission.
<u>ATHIS-MONS USO</u>		
U18 D3	15h00	Accord de la Commission.
<u>BALLANCOURT-ITTEVILLE</u>		
U18 D3	12h00	Accord de la Commission.



<u>BENFICA YERRES</u>		
U18 D3	14h00	Accord de la Commission.
<u>COURCOURONNES FC</u>		
U18 D3	14h00	Accord de la Commission.
<u>DOURDAN SPORTS</u>		
U18 D1	12h00	Accord de la Commission.
U18 D3	14h00	Accord de la Commission.
<u>DRAVEIL FC</u>		
U18 D2/B	12h30	Accord de la Commission.
<u>EPINAY SUR ORGE SC</u>		
U18 D2/3	12h30	Accord de la Commission.
<u>ETAMPES FC</u>		
U18 D2/A	14h00	Accord de la Commission.
<u>EVRY COURCOURONNES AS</u>		
U18 D3	12h00	Accord de la Commission.
<u>EVRY FC</u>		
U18 D1	14h00	Accord de la Commission.
U18 D3	12h00	Accord de la Commission.
<u>GRIGNY FOOTBALL 91</u>		
U18 D2/A	12h00	Accord de la Commission.
<u>JEUNESSE ETAMPOISE</u>		
U18 D3	12h00	Accord de la Commission.
<u>LINAS MONTLHERY ESA</u>		
U18 D1	15h30	Accord de la Commission.
<u>LISSOIS FC</u>		
U18 D2/A	14h00	Accord de la Commission.
<u>LONGJUMEAU FC</u>		
U18 D1	12h00	Accord de la Commission.
U18 D3	16h00	Accord de la Commission.
<u>MARCOUSSIS NOZAY LA VILLE DU BOIS FC</u>		
U18 D3	12h00	Accord de la Commission.



<u>MASSY 91 FC</u>		
U18 D2/A	13h30	Accord de la Commission.
<u>MORANGIS CHILLY FC</u>		
U18 D2/A	12h00	Accord de la Commission.
<u>ORSAY BURES FC</u>		
U18 D1	12h30	Accord de la Commission.
U18 D3	12h30	Accord de la Commission.
<u>PARAY FC</u>		
U18 D1	15h00	Accord de la Commission.
<u>PAYS LIMOURS ENT</u>		
U18 D2/B	14h00	Accord de la Commission.
<u>PORTUGAIS RIS ORANGIS US</u>		
U18 D3	13h30	Accord de la Commission.
<u>RIS ORANGIS US</u>		
U18 D2/A	14h00	Accord de la Commission.
<u>SAVIGNY FOOT CO</u>		
U18 D2/B	12h00	Accord de la Commission.
U18 D3	14h00	Accord de la Commission.
<u>ST GERMAIN SAINTRY ST PIERRE FC</u>		
U18 D3	12h00	Accord de la Commission.
<u>ST MICHEL FC 91</u>		
U18 D1	14h00	Accord de la Commission.
U18 D3	14h00	Accord de la Commission.
<u>TROIS VALLEES FC</u>		
U18 D3 (équipe 1)	14h00	Accord de la Commission.
U18 D3 (équipe 2)	16h00	Accord de la Commission.
<u>VAL YERRES CROSNE AF</u>		
U18 D1	14h30	Accord de la Commission.
<u>VERRIERES LE BUISSON TRAIT UNION</u>		
U18 D2/A	12h30	Accord de la Commission.



<u>VILLABE ETS</u>		
U18 D2/A	12h15	Accord de la Commission.

<u>VILLEBON SPF</u>		
U18 D3	13h30	Accord de la Commission.

<u>VILLEMOISSON FC</u>		
U18 D3	14h00	Accord de la Commission.

<u>VIRY CHATILLON ES</u>		
U18 D2/B	12h00	Accord de la Commission.

Vétérans

Lecture des dossiers d'engagements

<u>OLLAINVILLE AS</u>		
Vétérans D2/B	9h00	Refus de la Commission. (Art. 5.2 du règlement du championnat vétérans).
Le club doit demander l'accord aux clubs adverses pour chaque rencontre.		

<u>PLESSIS PATE ES</u>		
Vétérans D3/A	10h00	Refus de la Commission. (Art. 5.2 du règlement du championnat vétérans).
Le club doit demander l'accord aux clubs adverses pour chaque rencontre.		

+55 ans

Lecture du dossier d'engagement

<u>AIR FRANCE PARIS AS</u>		
+55 ans	10h00	Refus de la Commission (Art. 5 du règlement du critérium +55 ans).
Le club doit demander l'accord aux clubs adverses pour chaque rencontre.		

CHAMPIONNAT U14

500582 – MENNECY CS (D4)

Rappel

La Commission rappelle la décision de la Commission Départementale de Discipline du 30 avril 2025 qui donne DEUX (2) matchs ferme de suspension de terrain à l'équipe 3 de MENNECY CS en U14 D4 à compter du 30 mai 2025.

La Commission demande au club de MENNECY CS de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour les deux



premières rencontres de championnat à domicile de la saison 2025/2026, dès la parution des calendriers.

Le terrain de repli devra être neutre et situé hors de la ville du club sanctionné (Article 40.7 du RSG du DEF).

528671 – ULIS CO (D1)

Rappel

Courriel de la LPIFF informant le District de la sanction de TROIS (3) MATCHS FERMES de suspension de terrain pour l'équipe 1 U14 des ULIS CO à compter du 1^{er} juin 2025.
(CRD du 7 mai 2025).

La Commission demande au club des ULIS CO de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations, avant le 19 septembre 2025 12h00 pour les trois rencontres à domicile :

Match n° 53722843 : ULIS CO 1 / VIRY CHATILLON ES 1 du 20 septembre 2025

Match n° 53722850 : ULIS CO 1 / STE GENEVIEVE FC 1 du 4 octobre 2025

Match n° 53722859 : ULIS CO 1 / FLEURY FC 91 2 du 11 octobre 2025

Le terrain de repli devra être neutre et situé hors de la ville du club sanctionné (art. 40.7 du RSF du DEF).

La Commission précise que si des matches de coupes viennent s'intercaler dans les trois matchs cités ci-dessus, ils seront à prendre en compte dans la purge de la sanction.

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

VILLEBON SPF 1 / PAYS LIMOURS ENT 1 * D3/C du 20 septembre 2025

Accord de la Commission pour jouer à 13h00.